Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D023_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 23 : Ecole maternelle et élémentaire privée - Participations complémentaires pour dépenses à caractère social

L'école privée peut bénéficier d'une participation financière complémentaire de la commune pour financer l'achat de fournitures scolaires individuelles.

Conformément aux dépenses de fonctionnement 2025 de l'école publique, l'achat de fournitures scolaires individuelles représente la somme de 1 064,47 € soit 9,50 € par enfant.

A la rentrée scolaire de septembre 2025, il y avait 70 élèves inscrits à l'école primaire privée « La Providence ».

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention complémentaire au profit de l'OGEC pour financer l'achat de fournitures scolaires individuelles à hauteur de 70 x 9,50 € = 665,00 €

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE